

**COMpte RENDU
ASSEMBLEE DE QUARTIER BOURG-SABLONS
Jeudi 7 novembre à 19h00 – Salle du Conseil**

Présents

Francisque VIGOUROUX, Maire
Clément MOISON, Maire-adjoint à la Transition Ecologique et à l'Urbanisme
Patrick JOUENNE, Maire-adjoint à la Sécurité, au Stationnement et au devoir de mémoire
Richard TURPIN, Maire-adjoint aux Travaux
Valérie HORTAUT, Maire-adjointe aux Sports
Amar MEZOUGHI, Conseiller délégué à la Jeunesse
Marine METIVIER, Conseillère déléguée à la Transition écologique
Olivier JOUHANNET, Conseiller délégué aux équipements, aux commerces et en matière de sécurité incendie et d'accessibilité
Paulette GORSY, Conseillère déléguée aux Seniors
Kareen FRASCARIA, Conseillère municipale en charge du Numérique

Approximativement 40 participants

Ordre du jour

1. Offre commerciale
2. Prévention des risques
3. Projet Parc St Nicolas / Renaturation de la Bièvre / Maison de la Nature
4. Stationnement / Circulation
5. Réhabilitation et construction des résidences
6. Questions diverses

1. Prévention des risques

Depuis plusieurs mois, la Ville travaille sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il s'agit d'un document obligatoire pour les communes, qui recense l'ensemble des moyens et des ressources pour intervenir sur des événements et des crises qui peuvent survenir. Chaque ville est soumise à des risques différents. Les grands points stratégiques sont liés à notre géographie. Les risques principaux recensés pour Igny sont : les intempéries comme les inondations/les ruisselements, les axes de circulation : voies ferrées, la route départementale 444 et la route nationale 118, les lignes électriques, les risques sanitaires. Il n'y a pas de risque technologique malgré la proximité du CEA car les réacteurs ont été démontés.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), compris dans le PCS, recense l'ensemble des risques et les actions à mettre en œuvre pour les prévenir.

Le document est consultable sur le site de la Ville. Un dossier y a été consacré dans le magazine d'octobre et un feuillet central des gestes individuels à adopter a été diffusé dans le magazine du mois de novembre.

Avec le PCS, nous savons qui doit faire quoi, où est le matériel, quels sont les endroits de rassemblements.

Désormais, la 2eme partie serait de proposer aux habitants qui le souhaitent de constituer une « réserve citoyenne » : des volontaires qui estiment pourvoir aider en cas de crise parce qu'ils ont du temps, une expérience de par leur profession et viennent compléter les services publics. C'est comme la participation citoyenne pour la sécurité collective. D'une manière globale, on vit dans une petite commune, on a intérêt à s'entraider.

2. Offre commerciale

Depuis 2014, la Ville a la volonté de soutenir la dynamique commerciale.

Deux axes d'actions sont privilégiés :

- soutenir l'installation d'acteurs privés tels que les restaurants Casa Dolina, Le Grelot, Asian Thaï, la librairie Passeurs d'histoires,
- acheter des murs de commerces par la Ville qui est aujourd'hui propriétaire de 9 espaces commerciaux (5 dans le secteur du Bourg et 4 dans le secteur de Gommenvilliers).

Cela permet de maîtriser l'offre et la diversité commerciale de la Ville et sa dynamique. Ces nouveaux commerces ont permis d'apporter une offre commerciale nouvelle. Certains commerçants ont d'ailleurs été primés aux Papilles d'or 2025 et 2026.

Prochaines ouvertures prévues :

- crêperie, rue Jules Ferry : ouverture prévue en début d'année
- ex-Balto : la vente des murs aura lieu en fin d'année. Le nouveau propriétaire réalisera 5 mois de travaux pour une ouverture à l'été d'une brasserie.
- ex-agence ADV immobilier, acquisition par le même acheteur. Ce local deviendra une épicerie italienne avec un point presse/tabac.

Plusieurs riverains soulignent que la présence de la supérette est indispensable.

- Olivier Jouhannet précise que la Ville étudie la possibilité de la rendre plus accessible en exploitant toute la surface réelle du local.

Deux nouveaux commerçants s'installeront sous la Halle du Marché de la Ferme au 1^{er} trimestre 2026. La Ville continue de chercher des solutions pour une offre plus grande et plus diversifiée.

Un riverain interpelle sur le nombre et le choix des ambulants ainsi que sur le manque de visibilité des food-trucks.

- Olivier Jouhannet confirme que la difficulté à attirer des commerçants ambulants sur le marché du Bourg s'explique notamment par l'absence de structure et l'exposition au vent. La Ville collabore avec le gestionnaire EGS afin d'améliorer cette situation. Au sujet des food-trucks, leur positionnement est lié au point électrique qu'il leur est nécessaire pour leur activité.

Le Carrefour Market a bénéficié d'une rénovation complète (intérieur et extérieur) pendant l'été. Les travaux ont été réalisés par le gérant.

Des riverains demandent qui a payé les travaux.

- Réponse : le gérant

Une Maison de la Presse a ouvert rue Pierre Lescot. Des problèmes d'adressage des colis ont été remontés et seront rectifiés.

L'ancien laboratoire situé place de la Ferme est un bien privé fermé depuis 20 ans. Des travaux de la toiture ont été récemment effectués par le propriétaire. La Ville a également demandé de changer la poutre extérieure. Deux offres d'achat lui ont été adressées mais il ne souhaite pas vendre.

3. Projet Parc St Nicolas / Renaturation de la Bièvre / Maison de la Nature

Prairie St-Nicolas - Préservation des espaces

Le Maire présente le projet global du parc St-Nicolas, situé face à la gare dont l'aménagement se déroulera en deux phases :

- l'aménagement de l'entrée et d'une terrasse pour les Festi'Vallée et le Mud Run, en septembre,
- des plantations pour conserver un parc rustique et sauvage, à l'hiver.

Renaturation de la Bièvre

Cette opération permet de reconstituer le lit authentique et d'assurer une continuité écologique jusqu'au Bois de Verrières (comme au site des Damoiseaux). Le projet permet de lutter contre les inondations avec une capacité supplémentaire de stockage des eaux de pluie.

Gare / Maison de la Nature

Depuis plusieurs années, la Ville est en discussion avec la SNCF pour obtenir l'exploitation de la maison de l'ancien garde barrière. L'objectif est de créer une Maison de la Nature, un lieu qui permettra d'organiser des expositions, des animations et des ateliers sous le thème de la transition écologique et du développement durable. Un espace convivial de type guinguette sera également proposé. L'activité de la bergerie sera pérennisée dans les locaux permettant de développer l'éco pâturage à proximité. Les travaux intérieurs seront effectués par la SNCF au 1^{er} trimestre 2026.

4. Stationnement / Circulation

Une riveraine évoque des stationnements anarchiques le long des commerces au début de la rue Gabriel Péri et demande l'installation de piquets de sécurité.

- Le Maire indique que suite à la rénovation de la rue, les piquets installés délimitent les passages piétons. Cependant cette remarque sera étudiée par les services de la Ville.

Plusieurs riverains dénoncent la vitesse excessive des automobilistes de la rue Gabriel Péri.

- Le Maire indique que les services techniques étudieront les dispositifs possibles pour faire ralentir les conducteurs.

Un riverain indique qu'au bout de la rue du Bas-Igny, le passage piéton est utilisé par des véhicules à moteur.

- Le Maire explique que le plot permettant de limiter l'accès aux véhicules motorisés est enlevé régulièrement. La Ville étudie le dispositif le plus approprié pour ne permettre l'accès qu'aux piétons, vélos et trottinettes.

5. Réhabilitation et construction des résidences

Résidence des Ormes

Le Maire annonce le démarrage d'une grande réhabilitation extérieure et des parties communes par le bailleur social SEQENS. La Ville est attentive sur les travaux entrepris.

Résidence en construction - Bellevue

À la suite de plusieurs plaintes concernant les nuisances sonores du chantier, le Maire indique avoir alerté Vilogia et demandé le strict respect des horaires de travaux et de circulation des poids lourds.

Résidence Logigny

A l'origine, cette résidence prévoyait des logements étudiants. Il y a quelques années, le propriétaire a signé une convention avec l'Etat pour placer des familles en situation d'urgence (sans papiers, sans ressources...) placées par le 115. Malheureusement les personnes accueillies n'ont bénéficié d'aucun suivi social, essentiellement des femmes seules avec enfants. La Ville a décidé de prendre en main la situation en contactant le propriétaire, sans succès. La Ville a alors déclenché une procédure d'expropriation.

Le projet, avec l'accord de l'Etat, est le suivant : la Ville prend sa part, en assurant le suivi social des familles dont les enfants sont scolarisés à Igny afin de maintenir la continuité éducative. Pour les autres ménages, une étude au cas par cas sera réalisée pour les orienter sur d'autres structures d'accueil.

L'objectif est de retrouver d'une part, l'usage d'origine de cette résidence (logements étudiants) et d'autre part de conserver en résidence sociale les familles suivies avec un accompagnement social.

Le Groupe Arcade-Vyy est le financeur du projet en lien avec l'EPFIF qui assure l'achat de la résidence.

Face à la mesure d'expropriation, le propriétaire a finalement accepté de vendre moyennant environ 11 millions d'euros. A ce jour, l'Etat ne place plus aucune famille dans les appartements de cette résidence. Actuellement, 80 ménages y vivent sur 113 logements. Il est important que ces familles soient suivies convenablement. Ce projet doit être compatible avec la vie résidentielle du quartier. Désormais, la Ville recherche un gestionnaire transitoire le temps de cette procédure. A priori ce pourrait être l'association AAPISE-Interval. Le dossier est suivi également avec le nouveau sous-Préfet de Palaiseau.

6. Questions diverses

Mobilités douces

Une riveraine demande que les triangles vélo soient apposés sur les feux tricolores pour donner la possibilité aux cyclistes de ne pas s'arrêter.

- Le Maire indique que cette installation est à l'étude avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB). Par ailleurs, une attention particulière est portée aux jonctions cyclables, par exemple devant la crèche qui est à sécuriser. Toutefois la Ville ne suivra pas le modèle parisien. Il n'y aura pas de politique massive de pistes séparées.
Le Maire rajoute qu'un parking vélo sécurisé a été installé à la gare mais n'a pas encore été mis en fonction par Ile-de-France Mobilités.

Station-service

Le Maire indique que le nouveau gestionnaire de la station-service le long de la RD444 est censé gérer la barrière Pompiers pour empêcher l'accès aux motos cross réalisant des rodéos urbains.

Le squat du terrain situé derrière est depuis peu terminé mais le secteur reste à surveiller.

- Olivier JOUHANNET indique qu'un courrier sera adressé à la station-service pour préserver l'accès et la propreté du site.

Cabanes à livres

Une riveraine interroge sur le fonctionnement des cabanes à livres. Celles-ci sont en libre-service. Chacun peut y faire le tri, les ranger, en récupérer, en déposer.

Boîte-aux-lettres postale

Une riveraine fait remarquer que celle située devant la résidence des Belleaunes a été enlevée.
Le Maire précise que seule La Poste est décisionnaire du maintien ou du retrait des boîtes-aux-lettres. Elle réalise ces changements selon le nombre de courriers déposés quotidiennement.

Fin de la séance à 20h20